



2027



Examen Professionnel d'accès au corps interministériel Attachés d'administration de l'Etat du

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	CLÔTURE DES INSCRIPTIONS	ÉPREUVE ÉCRITE	ÉPREUVE ORALE	NOMBRE DE POSTES
03/03/26	08/04/26	12/05/26	à/c du 07/09/26	34

- Arrêté du 20 février 2026 autorisant, au titre de l'année 2027, l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat relevant du ministère des armées (JO du 26-02-2026).

➤ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053580215>

L'organisateur de cet examen professionnel est à la charge du **CMG de Lyon**.

■ Modalités d'inscription

Par Internet : du **3 mars 2026** à 10 heures, au **8 avril 2026**, à 12 heures (fin des inscriptions), heure de Paris.

Le formulaire d'inscription doit être complété sur la plateforme des concours, à l'adresse suivante : <https://admissio.defense.gouv.fr>.

Cette inscription doit se faire à partir d'une adresse mail personnelle.

La candidate ou le candidat crée son compte en cliquant sur l'onglet « s'enregistrer » puis sur l'onglet « civils de la défense » pour rechercher le concours auquel elle ou il souhaite s'inscrire et procède à son inscription en ligne.

La candidate ou le candidat téléverse les pièces justificatives requises et pour les personnes en situation de handicap, un certificat médical, daté de moins de 6 mois avant le déroulement des épreuves, délivré par un médecin agréé et précisant les aménagements nécessaires pour passer l'épreuve, sur la plateforme des concours à l'adresse susmentionnée, au plus tard le 8 avril 2026, date de clôture des inscriptions, avant 12 heures, heure de Paris.

Les candidates et les candidats qui ont validé leur inscription peuvent modifier les données de leur dossier directement via leur espace personnel.

Par Voie Postale : jusqu'au 26 mars 2026

Les candidates et les candidats n'ayant pas accès à Internet, **peuvent demander un dossier papier d'inscription par voie postale, jusqu'au 26 mars 2026**, cachet de la poste faisant foi, auprès du CMG de Lyon – Division Ressources Humaines – Bureau concours – quartier Général-Frère – BP 41 – 69998 Lyon Cedex 07.

Pour recevoir le dossier, en retour, les candidates et candidats doivent joindre, impérativement, à leur demande, une enveloppe au format A4 affranchie au tarif lettre 190 grammes et libellée à leurs nom et adresse.

Le formulaire d'inscription, après avoir été rempli, daté et signé doit être envoyé, accompagné des pièces requises, par voie postale, au bureau recrutement du CMG de leur département d'affectation géographique dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous, au plus tard le 8 avril 2026, cachet de la poste faisant foi.

Département où les candidates et candidats sont affectés	ADRESSE du CMG auprès duquel les candidates et les candidats doivent faire parvenir leur dossier d'inscription <u>pour passer l'épreuve écrite</u>
09-12-16-17-19-23-24-31-32-33- 40-46-47-64-65-79-81-82-86-87	<u>CMG Bordeaux</u> , Division ressources humaines, bureau recrutements et mobilités, section recrutement, Caserne Nansouty, 223, rue de Bègles - CS 21152 – 33068 Bordeaux Cedex.
01-03-07-15-26-38-42-43-63-69- 73-74	<u>CMG Lyon</u> , Division ressources humaines, bureau concours, Quartier Général Frère, BP 41 – 69998 Lyon Cedex 07.
02-08-10-21-25-39-51-52-54-55- 57-58-59-62-67-68-70-71-80-88- 89-90	<u>CMG Metz</u> , Division ressources humaines, bureau recrutement et mobilité, Section recrutement concours - Quartier de Lattre de Tassigny, BP 30001 – 57044 Metz Cedex 1.
14-18-22-27-28-29-35-36-37-41- 44-45-49-50-53-56-61-72-76-85	<u>CMG Rennes</u> , Division ressources humaines, bureau recrutement-mobilité, section concours et examens professionnels, boulevard Saint-Conwoïon, BP 01 - 35998 Rennes Cedex 9.
60-75-77-78-91-92-93-94-95 Départements et collectivités d'outre- mer et étranger	<u>CMG St-Germain-en-Laye</u> , Division ressources humaines, bureau mobilités et recrutements – section recrutement - Base des Loges - 8, avenue du président Kennedy, BP 40202 – 78102 Saint-Germain-en-Laye Cedex.
04-05-06-11-13-30-34-48-66-83- 84-2A-2B	<u>CMG Toulon</u> , BCRM Toulon, Division ressources humaines, bureau recrutement et mobilité, section concours et examens professionnels, BP 33 - 83800 Toulon Cedex 9.

■ **Épreuve écrite d'admissibilité : 12 mai 2026**

L'épreuve écrite d'admissibilité se déroule le 12 mai 2026, dans les centres d'examens créés par les CMG de Bordeaux, de Lyon, de Metz, de Rennes, de Saint-Germain-en-Laye et de Toulon.

Les candidates et candidats, situés dans les départements et collectivités d'outre-mer et à l'étranger **sont rattachés au CMG de Saint-Germain-en-Laye**.

Des centres d'examens sont systématiquement créés en cas de dépôt de candidature.

■ **Épreuve orale d'admission : à compter du 7 septembre 2026 à Lyon**

Les candidates et les candidats admissibles à l'épreuve orale d'admission transmettent leur dossier de RAEP, au plus tard le 3 juillet 2026 avant 12 heures, heure de Paris, via la plateforme des concours sur leur espace personnel à l'adresse suivante : <https://admissio.defense.gouv.fr>.

RECRUTEMENT



Pour celles et ceux inscrits par la voie postale transmettent, par voie postale, leur dossier RAEP imprimé, au CMG de Lyon, division ressources humaines, bureau concours, quartier Général-frère, BP 41, 69998 Lyon Cedex 07, au plus tard le 3 juillet 2026, cachet de la poste faisant foi.

Tout candidat ou candidate résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'Article 72.3 de la Constitution ou à l'étranger, **en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite**, bénéficie, à sa demande, du recours à la visioconférence pour passer l'épreuve orale.

(cf. : Arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique).

Cette demande doit être formulée par écrit, scannée au format PDF et adressée via la plateforme des concours, espace personnel à l'adresse internet susmentionnée ou par voie postale, au **CMG de Lyon**, à l'adresse susmentionnée, **au plus tard, le 3 juillet 2026**.

COMMENTAIRE FORCE OUVRIÈRE

FO dénonce le nombre insuffisant de postes ouverts à l'examen professionnel. Cette situation pourrait décourager les agents qui souhaitent progresser dans leur carrière.

FO rappelle que l'examen professionnel doit être un levier de promotion sociale afin de permettre à chacun de valoriser ses compétences.

PARIS, le 26 février 2026

